

Canada : les imams font la liste des métiers interdits aux hommes (et donc réservés aux dhimmis...)

écrit par Abdel l'insoumis | 29 janvier 2024





IMAGE TIRÉE D'UNE VIDÉO YOUTUBE D'HAMZA CHAOUI L'imam Hamza Chaoui

Adil Charkaoui et Hamza Chaoui, qui ont fait les manchettes à plusieurs reprises dans le passé, estiment que beaucoup de tâches effectuées par les professionnels de la santé violent la charia

En pleine pénurie de main-d'œuvre dans les métiers de la santé, deux imams montréalais cherchent activement à dissuader les musulmans de travailler dans ce secteur, affirmant par exemple qu'il leur est « interdit » d'être préposés aux bénéficiaires. Être préposés aux bénéficiaires (1), « c'est interdit » parce que ceux-ci voient « les parties intimes » de personnes de l'autre sexe, a assuré M. Chaoui, dans un prêche intitulé « Les métiers licites et illicites au Canada », qu'il prononçait avec M. Charkaoui. La mosquée Assahaba, rue Bélanger, a mis en ligne la vidéo le 5 janvier dernier. « En plus de ça, nous, en tant que musulmans, nous ne sommes pas venus ici pour être humiliés. Moi, je trouve que ce travail-là [...], c'est une insulte aux musulmans. »

(1) *Le préposé aux bénéficiaires aide les patients au lever, au moment des repas et au coucher. Il les aide à se laver, à se vêtir ou à se dévêtir et il a la charge de la literie. Il veille à donner aux bénéficiaires les soins appropriés et à respecter leur intégrité et leur dignité, afin de contribuer à leur bien-être.*

L'imam rapportait la réponse qu'il avait donnée à une musulmane qui songeait à répondre à l'appel du gouvernement pour travailler comme préposée : *« C'est inacceptable, c'est haram [illicite], c'est humiliant comme travail », a-t-il continué.*

Quelques minutes plus tôt, l'imam avait aussi énoncé les conditions qui empêcheraient de facto aux musulmans de travailler comme professionnels de la santé. *« Ce n'est pas permis au médecin et à l'infirmier – et [aux autres professions] dans le domaine médical – de soigner une femme, sauf dans le cas de l'absence d'un médecin femme, soit musulmane ou non musulmane, mécréante », a-t-il dit. « Le médecin doit soigner uniquement l'endroit qu'il a besoin de soigner ou de voir » et la femme doit être accompagnée par un homme de sa famille « pour qu'il n'y ait pas un certain dérapage ».*

Puisque ces conditions sont « presque impossibles » à respecter en pratique, l'imam Chaoui recommande aux musulmans des spécialités bien précises : l'urologie (pour les hommes), la pédiatrie et la médecine dentaire pédiatrique.

Plusieurs autres métiers interdits

Les deux imams n'ont pas répondu à la demande d'entrevue de *La Presse*. La vidéo a été retirée de Facebook juste après l'envoi de nos messages, alors qu'elle comptait plus de 7000 visionnements.

Le reste de leur conférence portait sur les autres métiers permis et interdits – à leur avis – aux musulmans.

Tout travail dans une institution financière, dans une entreprise d'assurance ou même chez un sous-traitant de ces industries est strictement prohibé, ont-ils fait valoir, en vertu de l'interdiction faite aux musulmans de toucher un intérêt sur un prêt.

Un musulman peut devenir coiffeur, mais seulement s'il coiffe les clients du même sexe, qu'il refuse de faire des dégradés (interdits par la loi musulmane, à leur avis) et qu'ils entretiennent la barbe adéquatement.

Un emploi dans une entreprise qui tire un revenu de la vente d'alcool ou de porc (restaurant, épicerie) est interdit. Pour mitiger le problème, des négociations sont parfois possibles pour travailler à l'écart de ces produits, dans un autre secteur de l'épicerie, par exemple, ont-ils fait valoir. Adil Charkaoui a notamment souligné que la pénurie de main-d'œuvre actuelle facilitait la tâche des travailleurs qui veulent accepter un emploi, mais seulement à des conditions bien précises.

[...]

QUI SONT LES DEUX IMAMS ?

Adil Charkaoui

Établi au Québec depuis 1995, Adil Charkaoui a été emprisonné en 2003 en raison de liens soupçonnés avec des terroristes. Il a réussi à faire annuler le certificat de sécurité qui le visait, Ottawa refusant de dévoiler sa preuve pour des motifs de sécurité nationale. Il a toujours clamé son innocence.

Hamza Chaoui

D'origine marocaine, Hamza Chaoui a fait les manchettes en 2015 parce qu'il comptait transmettre son enseignement fondamentaliste dans un centre pour jeunes. L'administration

du maire Denis Coderre a finalement bloqué le projet, qualifiant l'homme de « fomenteur de tensions sociales » et d'« agent de radicalisation ».



PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD LA PRESSE

<https://www.lapresse.ca/actualites/2024-01-27/poste-de-prepose-aux-beneficiaires/interdit-et-humiliant-pour-les-musulmans-selon-deux-imams.php?>